



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 637-7

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Sylvain Boulianne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité,

1. QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 16 octobre 2020 le règlement numéro 637-7 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 637 afin d'assujettir toute personne qui réalise des travaux à certaines obligations.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	18 septembre 2020
Dépôt du projet de règlement:	18 septembre 2020
Adoption du règlement:	16 octobre 2020
Avis de promulgation :	17 mai 2021

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 17^e jour de mai 2021

Sylvain Boulianne
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je, soussignée, Sylvain Boulianne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 9h30 et 16h30, le 17^e jour de mai 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 17^e jour de mai 2021.



Sylvain Boulianne

Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim